



# Journal CSE DT SNCF Réseau

N°1 – Juillet - Août 2019

## DIRECTIONS TECHNIQUES

### Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, CHSCT et CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

### SOMMAIRE

CSE DT LES ASC.....	2
RISQUES PSYCHOSOCIAUX.....	4
NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE.....	7
INFOS PRATIQUES.....	8

Bonjour,

Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle forme de communication. Ce premier journal du CSE DT a pour objectif de vous donner la vision UNSA-Ferroviaire de l'évolution de notre entreprise sur notre périmètre. Après 8 mois de fonctionnement, le CSE DT n'a pas encore vécu un cycle entier, et du fait du changement de périmètre, il faudra patienter jusqu'en 2021 pour avoir des éléments comparatifs.

En attendant, **le CSE DT a son règlement intérieur, ses commissions et ses RPX**. Les Activités Economiques et Professionnelles sont prises en main, et dès sa mise en place, **la Commission Sécurité Santé et Conditions de Travail (CSSCT) a dû saisir à bras le corps des sujets tels que l'amiante et les Risques Psycho Sociaux (RPS)**. Le travail sur ce dernier sujet va être conséquent, car les problématiques de sous-traitance, la disparition du statut en 2020, l'ouverture à la concurrence, la transformation de SNCF Réseau en Société Anonyme, sont autant de facteurs anxiogènes qui sont générateurs de stress, pour lequel le CSE, la CSSCT et les RPX doivent jouer leur rôle de préventeur.

Grâce à la volonté et au travail des élus UNSA-Ferroviaire, aidés en cela par les salariés du CSE, les Activités Sociales et Culturelles (ASC) ont été mises en place rapidement et vous pouvez les apprécier.

Au cours du congrès UNSA-Ferroviaire qui a eu lieu du 18 au 21 juin, l'atelier ASC a relevé **quatre axes de travail pour les prochaines années**:

- **la continuité de nos revendications sur la restauration qui doit être reprise par SNCF avec en corollaire une renégociation des CASI et des titres restaurant,**
- **la recherche d'une augmentation du pouvoir d'achat des familles par la recherche de partenariats et la mutualisation des commandes,**
- **l'exploration de nouvelles solutions pour une transition douce vers les CSE du futur,**
- **une plus grande implication dans les activités sportives à destination de tous.**

Ce travail doit s'appuyer sur les réussites de l'UNSA-Ferroviaire dans le domaine des ASC, chèques vacances, billetterie subventionnée, voyages, organisés par nos CSE vitrines en créant une communication adaptée à chaque cadre ou attente locale. Sur tous ces sujets, nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à contacter vos élus qui sont à votre disposition.

Frédéric STUNER, Secrétaire du CSE DT

# CSE DIRECTIONS TECHNIQUES, les ASC !

## Les activités sociales et culturelles, une gestion saine pour tenir nos promesses !

Incontournables dans la vie du CSE, nous savons que vous êtes attentifs aux propositions qui vous sont faites.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Instances Représentatives du Personnel du GPF (CE, DP, CHSCT) ont été remplacées par des Comités Sociaux et Économique (CSE), chargés notamment de gérer les Activités Sociales et Culturelles. Le périmètre du CSE DT correspond globalement à l'ex CE I&P augmenté des 1000 agents des autres directions.

Cette évolution été l'occasion de repenser les modes de gestion des Activités Sociales et Culturelles et un accord a été signé le 15 mars 2019 par l'entreprise et 3 OS représentatives dont l'UNSA-Ferroviaire.

Pour faciliter la vie des agents et de leurs enfants et ainsi répondre aux attentes, 15% du budget du CSE est reversé aux CASI (Comités Activités Sociales Inter-entreprises) pour accéder aux restaurants d'entreprise et mutualiser le convoyage des colonies de vacances.

Ce budget CASI n'était pas initialement prévu. A cela s'ajoutent les incertitudes sur les besoins des 1000 nouveaux agents venant pour la plupart de CE proposant moins d'offres.

Dans ce contexte et de façon à d'adapter au mieux au budget alloué, le CSE DT a dû :

- revoir sa politique de subventions dans les restaurants (Une avance de trésorerie conséquente est faite par les CSE en attendant la réversion de l'entreprise sur la base du nombre réel de repas pris. Il est difficile pour le CSE DT d'avoir une visibilité à ce stade du fait de l'élargissement du CSE DT. Nous avons fait le choix de la prudence budgétaire pour le moment)
- passer à 1 place de cinéma à 3€ (au lieu de 2) par agent et ayant droit à partir du 1<sup>er</sup> juillet,
- demander une participation de 10 € pour la carte sport ou culture d'une valeur de 50€.

Le CSE DT n'a pas versé la part facultative de 50,9%, seulement la part obligatoire de 15%, de façon à conserver suffisamment de moyens pour offrir à tous un niveau d'ASC à la hauteur de vos attentes.

**Les objectifs du CSE DT : redistribuer de la façon la plus équitable possible les subventions de sorte que chaque agent puisse s'y retrouver avec un maximum d'offres.**

Au cours de cette 1<sup>ère</sup> période de 8 mois, nous vous avons proposé des activités subventionnées autour des thèmes :

### CESU

- 50€ de subventions sur un chéquier de 200€ et 150€ pour un chéquier de 600€ CESU Handicap.

### Chèques vacances

- Des chèquiers de 270 € livrés avant les congés d'été, malgré un calendrier restreint en 2019, avec une participation variable du CSE en fonction des revenus du foyer.

### Culture et loisirs

- Offre presse (subvention abonnement).
- Expositions Toutantakamon et Van Gogh à l'atelier des lumières.
- Solidays (pass 1 jour) et Main Square (pass 1 jour).
- Concerts : Mylène Farmer – Bigo Flo et Oli – Muse – Stars 80 ... et d'autres proposés à tarif réduit sur le site.
- Passeport Monument, Wonder box Musées et Châteaux sans oublier la subvention sur les entrées musées et châteaux partout en France dans la boutique du site.
- Carte Pass Time à 5€, Astérix Pass annuel, des places sur toute la France pour la Coupe du monde féminine de football...
- Tout apprendre : cours de musique, développement personnel.

### Sport et bien être

- Carte cadeau de 50 € et réduction sur les équipements de sport.
- Les remises négociées dans les salles de sport, de fitness, les spa...



**Voyages** : bons plans vacances pour tous les goûts !

**Longs séjours** : l'Inde du Nord en 2019 et le Guatemala et un Auto-tour au Canada en 2020 pour le moment ....

**Courts séjours** : Sardaigne, Rhodes, Puy du fou en 2020

**Été 2019** : offres préférentielles partenaires et subventions 100€ sur leurs locations de vacances ... et d'autres propositions comme les séjours à moins de 230 €/semaine basse saison par exemple en Corse.

### Modes & beauté

Réductions sur les enseignes de modes (Kiabi, Gémoo...), cosmétique & parfumeries (20% de réduction permanente chez Marionnaud, réductions liées à la carte Pass Time)

**Les enfants ne sont pas oubliés** avec des activités autour

- des chèques culture et sport, de réductions via la carte Passtime,
- des opérations parcs,
- l'incontournable Arbre Noël (une carte cadeau ou un abonnement ou Disneyland),
- des participations aux frais de séjours : classe de mer, de neige ou de plein air, centres de loisirs ou de vacances,
- une offre Complétude (cours de soutien scolaire) et Kinougarde (service de garde d'enfant),
- du soutien scolaire avec la plateforme « Tout Apprendre », une aide quotidienne à la demande.

### Le savez-vous ?

**La famille n'est pas en reste !** Une carte cadeau de 50€ est offerte pour les naissances, et une carte cadeau de 100€ pour les mariages/Pacs en 2019.

D'autres réductions sur différents univers sont accessibles sur <https://ce-ip.fr> : bagagerie, sport, mode, laser game, bowling ..... Des bons plans vacances, des offres préférentielles pour la vie quotidienne et une multitude d'activités à prix plus réduits !

Malgré les meilleures idées du monde, le nerf de la guerre est bien celui de l'argent. Le CSE tout en veillant à maîtriser le budget alloué, met tout en œuvre pour vous proposer des activités sociales ludiques, conviviales, culturelles, sportives ou relaxantes. **Après un exercice complet, votre CSE aura une vision plus claire de ses moyens et de vos besoins. Cela permettra une gestion encore plus performante au service de vos attentes !**

**Si notre politique ASC vous convient, dites-le autour de vous !**

**Si elle ne vous convient pas, dites-le nous !**

**N'hésitez pas à nous transmettre vos envies pour l'avenir.**

➔ [cstedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:cstedt@unsa-ferroviaire.org)



Sébastien HENNION – Président des ASC du CSE DT

# INFORMATIONS NATIONALES

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LE MAL DU SIECLE !

### Rappel du cadre légal : des obligations partagées !

#### LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR (CF. ART. L.4122-1 DU CODE DU TRAVAIL)

L'employeur a l'obligation de protéger la santé physique et mentale et la sécurité des travailleurs (cf. art. L.4121-1 du Code du Travail)

- Obligation d'évaluer les risques et de prendre des mesures de prévention.
- Veiller à l'adaptation des mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à améliorer les situations existantes.
- Obligation de sécurité de résultat (cf. jurisprudence).
- Obligation d'organiser la prévention dans l'entreprise :
  - Prévoir les délégations de pouvoir (cf. jurisprudence).
  - Obligation de désigner un ou plusieurs salarié(s) compétent(s) pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (art. L4644-1 du Code du Travail).

#### LES OBLIGATIONS DU SALARIE (CF. ART. L.4122-1 DU CODE DU TRAVAIL)

« Chaque salarié a l'obligation de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions, dans la limite de ses connaissances et de ses compétences ».

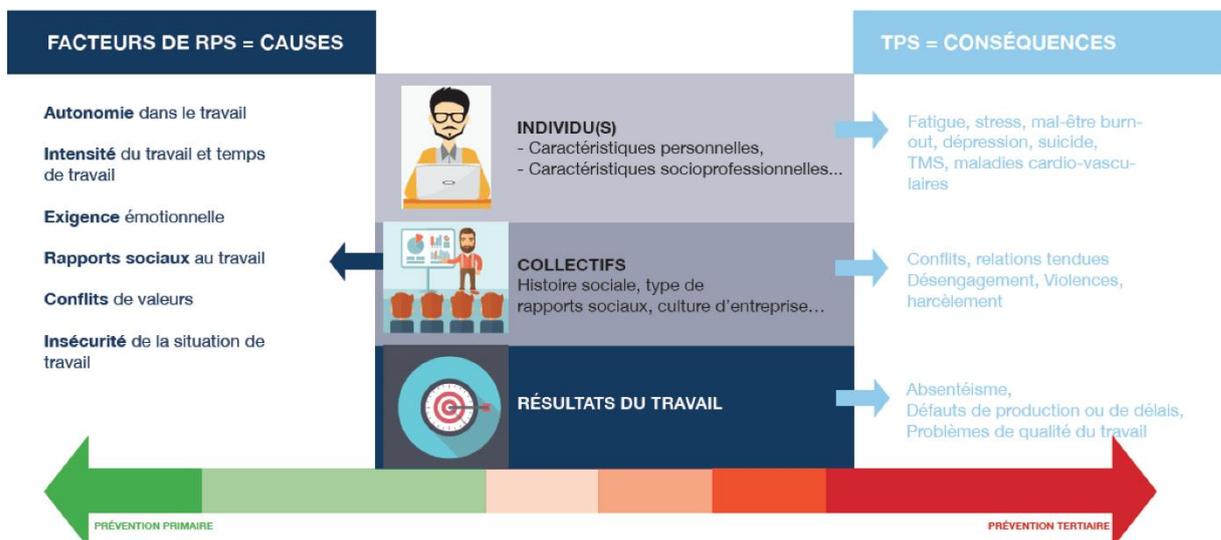
L'implication des travailleurs dans la démarche de prévention est indispensable.

### Comment ça fonctionne ?

Source : amélioration régionale pour l'amélioration des conditions de travail IDF (ARACT IDF)

TPS : troubles psychosociaux

Agir sur les facteurs de RPS pour éviter les TPS



# INFORMATIONS NATIONALES

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LE MAL DU SIECLE !

### Les risques psycho-sociaux : c'est quoi ?

On qualifie de « risques psychosociaux » (ou RPS) les éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés au sein de leur environnement professionnel. Ces risques peuvent recouvrir différentes formes : le stress, parmi les plus connus, mais aussi le harcèlement, l'épuisement professionnel et même la violence au travail. Ils sont la cause de plusieurs maux et pathologies (problèmes de sommeil, dépression, troubles musculo-squelettiques, maladies psychosomatiques, etc.).

L'INSERM (Institut National de la Santé et de la recherche médicale) définit les RPS comme la combinaison d'un grand nombre de variables, à l'intersection des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité professionnelle, d'où leur complexité et leur caractère souvent composite.

### Les facteurs et les conséquences sont multiples :

Le **stress professionnel** se caractérise par un déséquilibre entre les contraintes imposées par son activité professionnelle (temps réduit, conflits avec la hiérarchie ou les collègues, surcharge de travail...) et les ressources dont une personne dispose pour travailler dans un tel environnement. Et ceci est tout à fait subjectif puisque ces deux caractéristiques sont mesurées selon la perception de cette personne.

Il y a deux sortes de stress :

- le stress aigu : la personne doit affronter un stress ponctuel,
- le stress chronique : la personne fait face à des situations de stress à répétition voire qui s'accumulent.

### Épuisement professionnel (« burnout »)

L'épuisement professionnel est ce que l'on peut appeler le niveau supérieur d'une situation de stress prolongée. En effet, ce « burnout » est fréquemment la conséquence d'un investissement personnel et affectif important dans son activité professionnelle. L'épuisement professionnel peut se manifester de la manière suivante : désintérêt pour le contenu de son travail, épuisement physique, mental, émotionnel ou encore dépréciation de ses propres résultats.

### Harcèlement moral

C'est une forme de RPS qui existe depuis des siècles mais à qui on a véritablement donné un nom seulement dans les années 1980. C'est une action aujourd'hui punie par la loi tant elle constitue un désir volontaire d'atteindre l'intégrité d'une personne. Le harcèlement moral a des conséquences graves pour un salarié : cela remet non seulement en cause son droit au travail mais également son équilibre personnel, celui de sa famille et sa santé. Et c'est pourtant l'une des formes de violence les plus répandues aujourd'hui dans le monde professionnel et très difficile à démontrer.



# INFORMATIONS NATIONALES

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LE MAL DU SIECLE !

### Violence et agressions

La violence au travail peut se rencontrer à l'extérieur comme l'intérieur de l'entreprise. Elle peut être donc du fait des clients comme des collègues par exemple et recouvrir des dimensions plus ou moins graves (harcèlement moral, agressions sexuelles...).

Les activités de service multiplient les contacts qui peuvent créer des tensions voire dégénérer en conflits. Pour ce qui est des violences internes, deux choses sont généralement constatées :

- l'auteur est fréquemment une personne bien intégrée à l'entreprise (il croit alors pouvoir justifier davantage son attitude),
- la victime n'est pas nécessairement une personne jugée comme fragile (femme, jeune),

C'est en 2008 que Xavier Bertrand, alors ministre du Travail, demande à l'INSEE d'établir une enquête nationale annuelle pour mesurer le stress au travail et identifier les secteurs touchés. Cette initiative fait suite au Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail de Philippe Nasse et Patrick Légeron.

A la SNCF, à partir de cette date, sont mis en place :

- un suivi,
- des réunions pour la QVT Qualité de vie au travail),
- une cellule pour accompagner tous les DET sur la Maitrise des risques-psycho-sociaux (Cellule MRS),
- des forums,
- du coaching pour les managers

et des enquêtes sont réalisées auprès des salariés en rappelant à tous les étages du management la nécessité de remettre l'humain au cœur du travail.

Depuis, il semble que les RPS augmentent... Le nombre de jours d'absence est en hausse et sur certains périmètres, c'est très alarmant... le nombre de suicides augmentent et l'entreprise maintient une grande opacité sur les chiffres...Le nombre de personnes alertant la médecine du travail de leur mal être à cause du travail (surcharge de travail, relationnel compliqué avec la hiérarchie, avec les collègues...) augmentent et les rapports annuels de la médecine du travail en attestent chaque année davantage. Le nombre de démissions croissant est malheureusement une conséquence des RPS pour certains qui préfèrent s'enfuir faute de solutions à leur situation parfois intenable.

### Que faut-il en déduire ?

Malgré un arsenal de dispositifs pour la maîtrise et la prévention des RPS et une volonté affichée de mettre l'humain au cœur du travail, les RPS augmentent. Le moral des cheminots est sévèrement atteint et cela joue sur la motivation, l'implication et donc sur la production et la sécurité.

**Les moyens mis en place sont-ils efficaces ? Apparemment, non, mais les dirigeants se posent-ils cette question ?**

**La sensibilisation c'est bien mais cela ne suffit pas !**

**L'Unsa-ferroviaire demande à l'entreprise d'arrêter d'utiliser de la poudre de « perlimpinpin » et de réfléchir vite sur ces questions afin de surseoir à son obligation de garantir la santé physique et morale des salariés**

**Vous êtes concernés ou vous connaissez une personne en souffrance, n'hésitez pas à nous contacter [csedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:csedt@unsa-ferroviaire.org) ou votre RPX (confidentialité respectée)**

# INFORMATIONS NATIONALES

## NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

Suite au Rapport de Jean-Cyril SPINETTA, le gouvernement actuel a édité la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire et ceci, selon lui, afin d'améliorer le service public.

### Que dit cette loi et quelles en sont les conséquences pour les cheminots et notre entreprise ?

Ce qu'il faut surtout retenir ce sont les conséquences lourdes sur notre entreprise. A savoir l'éclatement de notre entreprise en 5 Sociétés Anonymes en 3 temps :

- Au 31/12/2019, éclatement de l'EPIC Mobilités avec la mise en place de 3 SA : SNCF Voyageurs, SA Fret et SA Gares & Connexions.
- Au 01/01/2020, absorption de l'EPIC SNCF par Mobilités pour former la nouvelle Holding de tête SNCF.
- Au 01/01/2020, l'EPIC Réseau devient un Organisme Divers d'Administration Centrale, une catégorie d'établissements publics contrôlés et financés majoritairement par l'Etat. Cette nouvelle entité est rattachée à la Holding de tête et prend comme filiale Gares & Connexions. La propriété du RFN est transférée à l'Etat.

Les filiales sont rattachées à l'entité de pilotage si possible, avant le 31 décembre 2020 sinon directement rattachées à la holding via SNCF Participations.

Cette réforme est basée sur 4 principaux piliers que sont les investissements, une reprise partielle de la dette, l'ouverture à la concurrence et la fin du recrutement au statut.



### Le calendrier de l'ouverture la concurrence :

- Pour le TGV : À partir de décembre 2020.
- Pour les TER : Dès décembre 2019 pour les régions qui le souhaitent et après avoir organisé des appels d'offres ; les régions pourront continuer d'attribuer directement des contrats à la SNCF jusqu'en décembre 2023, pour une durée maximale de 10 ans ; tout contrat attribué ou renouvelé après décembre 2023 devra obligatoirement être mis en concurrence.
- Pour l'Île-de-France :
  - entre 2023 et 2033 pour les lignes Transilien existantes hors RER ;
  - à partir de 2025 pour le RER E ;
  - entre 2033 et 2039 pour les RER C et D ;
  - en 2039 pour les RER A et B.

*Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette réforme n'a pas de quoi nous réjouir. Les arguments avancés par la direction de l'entreprise sont dénués de sens. Ils ne permettront pas à notre entreprise de redorer son blason mais plutôt de provoquer son extinction.*

*Lorsque la Direction de l'entreprise avait annoncé que dans chaque projet, chaque restructuration, l'humain en serait le centre... Notre délégation est très dubitative, surtout, lorsque la prévention des RPS s'appuie sur les enquêtes Ampli et Allure...qui ne sont que la démonstration d'un échec cuisant des actions menées par la Direction.*

*Le bien-être au travail, la lutte contre les risques psycho-sociaux, l'accompagnement des agents... Tout cela n'est que poudre aux yeux. La réalité est tout autre : Recrudescence des démissions, des sanctions avec souvent des licenciements à la clé, des arrêts de travail, des burn-out, et malheureusement des suicides...*

*Lorsque les dirigeants de notre entreprise essaient de nous rassurer en nous affirmant que rien ne changera, il y a de quoi vraiment s'inquiéter.*

# VOS REPRESENTANTS UNSA

## CSE Directions Techniques

### Titulaires Collège CADRE

STUNER	Frédéric	frederic.stuner@reseau.sncf.fr
CARON-BURKHARDT	Fabienne	fabienne.caron-burkhardt@reseau.sncf.fr
TINANT	Alain	alain.tinant@reseau.sncf.fr
LOISEL	Carole	carole.loisel@reseau.sncf.fr
LE VEN	Yann	yann.le_ven@reseau.sncf.fr
PREVOST	Marie-Agnès	marie-agnes.prevost@reseau.sncf.fr
LAURENT	Christophe	christophe.laurent@reseau.sncf.fr
PEREZ	Sandrine	sandrine.perez@reseau.sncf.fr
HENNION	Sébastien	Sebastien.HENNION@reseau.sncf.fr
REY	Mary	mary-estelle.rey@reseau.sncf.fr
MENAY	Franck	franck.menay@reseau.sncf.fr
GERVAL	Laurent	Laurent.GERVAL@reseau.sncf.fr
AUBERT	Rodolphe	rodolphe.aubert@reseau.sncf.fr

### Suppléants Collège CADRE

DESBOIS	Cédric	cedric.desbois@reseau.sncf.fr
LANDORMY	Janik	janik.landormy@reseau.sncf.fr
DENERF	Eric	eric.denerf@reseau.sncf.fr
LEVOIR	Céline	celine.couve@reseau.sncf.fr
POWEZKA	Stéphane	stephane.powezka@reseau.sncf.fr
DUPONT	Isabelle	Isabelle.DUPONT2@reseau.sncf.fr
BERNARD	Dominique	dom.bernard@reseau.sncf.fr
ARSAC	Isabelle	isabelle.arsac@reseau.sncf.fr
ROUSTAN	Fabien	fabien.roustan@reseau.sncf.fr
MOLLET	Lucie	lucie.mollet@reseau.sncf.fr
DELLERY	Thomas	thomas.dellery@reseau.sncf.fr
TACK	Christian	Christian.TACK@reseau.sncf.fr

### Titulaires Collège MAÎTRISE

GERONIMUS	Marc	marc.geronimus@reseau.sncf.fr
DARDAINE	Karine	karine.dardaine@reseau.sncf.fr
LONDAITZBEHERE	David	david.londaitzbehere@reseau.sncf.fr
SCHMIT	Amélia	amelia.schmit@reseau.sncf.fr

### Suppléants Collège MAÎTRISE

ROUSSEAU	Jérémy	jeremy.rousseau@reseau.sncf.fr
LOEUILLET	Sandrine	sandrine.quivet@reseau.sncf.fr
BESSON	Nicolas	n.besson@reseau.sncf.fr
JUIF	Maëlle	maelle.juif@reseau.sncf.fr

### Titulaires Collège EXÉCUTION

LORY	David	david.lory@reseau.sncf.fr
------	-------	---------------------------

### Suppléants Collège EXÉCUTION

MESSAGER	Martial	martial.messenger@reseau.sncf.fr
----------	---------	----------------------------------

### Responsable Syndical

RORATO	Alexandre	alexandre.rorato@reseau.sncf.fr
--------	-----------	---------------------------------

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : [csedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:csedt@unsa-ferroviaire.org)  
 SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>  
 POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

## J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
**56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS**  
**Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org**

# INFORMATIONS PRATIQUES

[www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

**UNSA Ferroviaire**  
 19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
 federation@unsa-ferroviaire.org